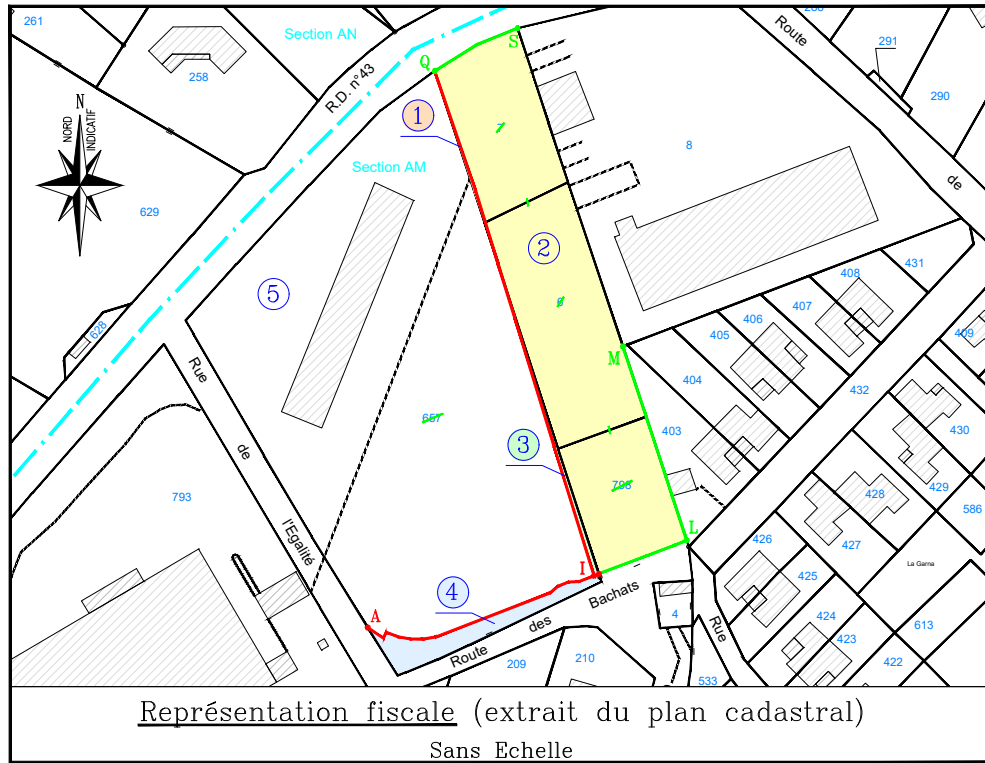


Références cadastrales : Commune de Sainte Sigolène
 Section AM
 Parcelles n°6, 7, 657 & 798
 Lieudit "La Chaud"

Dossier n°251002



- L-M** : Limite définie par bornage périmétrique contradictoire en date du 05/09/2012 (Procès verbal de bornage dressé par M. DESCOURS, Géomètre-Expert au Puy en Velay, dossier n°8484/12).
- (red) —** : Limites divisoires bornées le 10 décembre 2025.
- Q-R-S** : Limite de fait de la Route Départementale n°43, confirmée par arrêté de voirie portant alignement délivré par le Département de la Haute-Loire en date du 22 janvier 2026.
- A-B-C-D-E-F-G** : Limite de fait de la "Route des Bachats" (V.C. n°39), confirmée par arrêté de voirie portant alignement délivré par la Commune de Sainte Sigolène en date du 23 janvier 2026.
- H-I-J-K-L** : Limite approximative, non définie par bornage périmétrique contradictoire.

NOTA :

- * Ce plan ne peut être reproduit ou utilisé sans l'accord du Géomètre Expert soussigné.
- * Les coordonnées planimétriques sont rattachées au système RGF 93 (conique conforme 45) par GNSS (réseau TERIA).
- * Le nivellement est rattaché approximativement au système de Nivellement Général de la France (système d'altitude normale), par GNSS (réseau TERIA).
- * La flèche du nord est donnée à titre indicatif : la direction est approximative.
- * La responsabilité du Géomètre Expert ne pourra être engagée si des servitudes existantes (passage, réseaux, tréfonds...) ne lui ont pas été signalées.
- * Ce plan est un document foncier, les détails topographiques ne sont pas tous indiqués.
- * La SUPERFICIE est REELLE si elle est obtenue à partir des limites juridiques de la propriété (si le descriptif de toutes les lignes qui composent son périmètre résulte d'un BORNAGE au sens de l'article L 115-4 et 5 du Code de l'Urbanisme, loi ELAN).
- * La SUPERFICIE est APPROXIMATIVE si elle est obtenue à partir d'éléments incertains (non définis juridiquement). Le résultat, bien que précis, est aléatoire, compte tenu que les limites visibles peuvent être contestées.
- * La CONTENANCE CADASTRALE est une évaluation quantitative obtenue à partir du tracé parcellaire figuré au plan cadastral. Donc la contenance cadastrale n'a aucune valeur juridique.
- * L'alignement en bordure des voies publiques ne peut être déterminé que par arrêté (à demander en Mairie et/ou au Département).
- * Les liserés et tramages n'ont aucune valeur juridique. Ils sont uniquement indicatifs.



AR Prefecture
 043-214302242-20260226-2026_02_17-DE
 Reçu le 05/03/2026



AGENCE :
 Patrice FAUGIER Géomètre Expert
 2, Lotissement le Belvédère
 43600 SAINTE SIGOLENE
 04 71 75 08 57
 stesigolene@geolis.fr
 www.geolis.fr

AGENCE :
 22, rue du 8 mai
 43220 DUNIERES

L'EXPERTISE SUR MESURE
 Géomètre Expert
 Bureau d'ingénierie en VRD
 Hydraulique et Assainissement

DEPARTEMENT de la Haute-Loire
 Commune de Sainte Sigolène

Propriétés de la Commune de SAINTE SIGOLENE & de l'O.P.A.C. 43

Plan topographique de division, de bornage,
 de reconnaissance de limites et d'alignement
 - Réunion du 10/12/2025 -

ECHELLE : 1/500

Date du levé : 10 décembre 2025
Altimétrie : Système rattaché au N.G.F. par G.N.S.S.
Planimétrie : Système RGF93 CC45 ZONE4

Adresse :
 La Chaud - 43600 SAINTE SIGOLENE

Références Cadastreles :
 Section AM, parcelles n°6, 7, 657 & 798

Date	Indice	Commentaires	Dessiné par
24 décembre 2025	Plan a	DIVISION + BORNAGE	M. MICHALAK

